

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 20 AOÛT 2008

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 20 août 2008, le Conseil d'Etat a adopté trois rapports en prévision de la session du Grand Conseil des 30 septembre et 1^{er} octobre 2008 :

Modification de la loi de santé

Le projet de révision de la loi de santé a pour objectif d'adapter les dispositions de cette loi aux différentes lois fédérales entrées en vigueur récemment et qui régissent des domaines qui relevaient jusque-là partiellement ou totalement de la compétence des cantons. Il s'agit principalement d'adapter la législation cantonale à la loi fédérale sur les professions médicales universitaires - qui remplace la loi fédérale concernant l'exercice des professions de médecin, de pharmacien et de vétérinaire dans la Confédération suisse et qui est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2007 - en saisissant l'opportunité de définir des règles uniformes à toutes les professions de la santé régies par la loi de santé. En outre, le projet de loi prévoit une adaptation à la loi fédérale sur la transplantation des organes introduite au 1^{er} juillet 2007, à la loi sur la procréation médicalement assistée entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2001 et à la loi fédérale concernant l'adoption et la modification d'actes dans le cadre de la réforme financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons introduite au 1^{er} janvier 2008.

Contact : Christophe Guye, adjoint au chef du Service de la santé publique, tél. 032 889 62 00.

Réaménagement des ACO

En réponse à la recommandation 08.132 de la députée Marianne Ebel, le Conseil d'Etat confirme un réaménagement des activités complémentaires à options (ACO). Il a ainsi décidé que les ACO deviendraient facultatives pour tous élèves dès la rentrée scolaire 2009-2010. Actuellement, les ACO sont obligatoires seulement pour le degré 7 des sections modernes et pré-professionnelle et c'est à ces élèves précisément qu'il a été décidé d'offrir un enseignement de l'anglais dès l'année scolaire 2009-2010. Le Conseil d'Etat n'a jamais envisagé de supprimer les ACO, sa volonté étant de leur donner une nouvelle orientation en confiant aux directions d'écoles la responsabilité de construire des projets d'établissements. En l'état actuel des finances cantonales, le Conseil d'Etat considère que cette solution pragmatique est la plus raisonnable car elle ne préterite aucunement les élèves tout en respectant la neutralité des coûts.

Contact : Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat, cheffe du DECS, tél. 032 889 69 00.

Création d'une formation supérieure de designer d'objets horlogers à l'Ecole d'arts appliqués du CIFOM : crédit de 731.000 francs

Après la fermeture de la filière de design d'objets industriels de la Haute école ARC décidée par la Confédération et vu l'importance capitale que revêt l'esthétique pour les objets horlogers, le canton de Neuchâtel se doit d'offrir une formation de niveau supérieur dans ce domaine. C'est ainsi que l'ouverture d'une filière de formation professionnelle supérieure dans le domaine du design d'objets horlogers, unique en Suisse, à l'Ecole d'arts appliqués (EAA) du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM), à La Chaux-de-Fonds, est prévue pour la rentrée scolaire d'août 2009. Conscient de l'enjeu stratégique d'une telle filière de formation aux niveaux régional, cantonal et national, le Conseil d'Etat a donné son aval à ce projet, approuvé et soutenu par la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse. Outre l'engagement de formateurs aux larges compétences, ce projet implique la transformation de certains locaux du bâtiment de l'EAA ainsi que l'acquisition d'équipements adéquats, ce qui représente au total un investissement de 731.000 francs. Une demande de crédit sera ainsi soumise dans ce sens au Grand Conseil.

Contact : Jacques-André Maire, chef du Service de la formation professionnelle et des lycées, tél. 032 889 69 40.

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation :

Simplification de l'échange d'informations entre les services répressifs

Convaincu que l'échange spontané des informations concernant des infractions graves est primordial pour améliorer la lutte contre la criminalité au sein de l'espace Schengen, le Conseil d'Etat accueille favorablement la mise en œuvre de la décision-cadre portant sur la simplification de l'échange d'informations entre les services répressifs par le biais de l'arrêté fédéral y relatif et de la loi sur l'échange d'informations Schengen. Le Conseil d'Etat ajoute que la mise en œuvre sera particulièrement aisée dans le canton de Neuchâtel dès lors que la législation neuchâteloise actuellement en vigueur dans ce domaine, soit la loi sur la protection des données (LCPP), n'entrave aucunement l'échange d'informations entre les services de police, les autorités de poursuite pénale fédérales et cantonales ainsi que celles d'Etats étrangers.

Contact : André Duvillard, commandant de la Police neuchâteloise, tél. 032 889 90 00.

RPT - chiffres définitifs pour l'année 2009 : Conseil d'Etat sceptique

Dans le cadre de sa réponse à la consultation de la Conférence des directeurs cantonaux des finances concernant l'Audition sur les chiffres définitifs de la RPT pour l'année 2009, le Conseil d'Etat, qui a pris connaissance du montant de 144,9 millions de francs à recevoir en 2009 par le Canton de Neuchâtel (contre 147,9 millions en 2008), dit prendre acte de ce résultat dans la limite de ses possibilités de contrôle qui ne portent naturellement que sur nos données cantonales. Le gouvernement cantonal précise en effet ne pas disposer des moyens et possibilités de procéder à un véritable contrôle, ni des données relatives aux autres cantons, ni sur l'utilisation qui est faite par la Confédération de nos données (cf tableaux détaillés publiés par l'administration fédérale des finances sur <http://www.efv.admin.ch/f/themen/finanzausgleich>). Le Conseil d'Etat est notamment interpellé par la variation de l'indice de ressources de certains cantons entre 2008 et 2009, ayant constaté pour plusieurs cantons des disparités troublantes entre l'évolution du potentiel de ressources 2008-2009 et la variation du revenu cantonal par habitant. Il est ainsi surprenant de constater, en comparant les indices de ressources 2009, que l'écart entre le canton disposant du plus haut indice (ZG) et celui disposant de l'indice le plus faible (UR) est plus important qu'en 2008. Le Conseil d'Etat exprime ainsi des doutes sur la fiabilité des chiffres mis en consultation et persiste à penser que la

pertinence des modèles mis en place pour gérer les tâches opérationnelles liées à la gestion des flux péréquatifs prévus par la RPT devrait être réexaminée.

Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Affaires cantonales

Réforme de l'Etat : 8^e Feuille de route sur l'avancement des travaux

Le Conseil d'Etat a adopté la 8^e Feuille de route sur l'avancement des travaux de la réforme de l'Etat, présentant un état de situation à fin août 2008 des quelque 100 mesures prévues pour cette législature. Ce document sera remis aux députés lors de la session des 2 et 3 septembre 2008. Il sera accessible en ligne sur Internet dès le 2 septembre sur www.ne.ch/ReformeEtat et pourra également être commandé auprès de la chancellerie d'Etat (tél: 032 889 40 03 ; fax: 032 889 60 71 ; courriel : secretariat.chancellerie@ne.ch). Pour rappel, le Conseil d'Etat a décidé de présenter trois fois dans l'année un état de situation sur l'avancement des travaux de la Feuille de route du Programme de législature 2006-2009. Par ce biais, il souhaite informer le Grand Conseil, ainsi que toutes les personnes concernées par les réformes entreprises concernant l'Etat, ses missions, ses structures et son fonctionnement. Le premier document dressait un état de situation à fin avril 2006.

Contact : Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Nominations universitaires

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de quatre professeurs associés à l'Université de Neuchâtel:

- M. Jean-Pierre Chardonnens, né le 20 février 1957, titulaire d'un doctorat en sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg, est nommé en qualité de professeur associé à la faculté des sciences économiques jusqu'au terme de l'année académique 2008-2009;
- M. Abdelkader Belkoniene, né le 20 février 1952, titulaire d'un doctorat en sciences économiques de l'Université de Neuchâtel, est nommé en qualité de professeur associé à la faculté des sciences économiques jusqu'au terme de l'année académique 2008-2009 ;
- M. Alain Schönenberger, né le 16 juin 1955, titulaire d'un doctorat en sciences économiques de l'Université de Genève, est nommé en qualité de professeur associé à la faculté des sciences économiques jusqu'au terme de l'année académique 2008-2009 ;
- M. Fernand Chappuis, né le 2 décembre 1968, titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Neuchâtel, est nommé en qualité de professeur associé à la faculté des sciences économiques jusqu'au terme du semestre d'automne 2008-2009.

Naturalisations

Le Conseil d'Etat a procédé à la naturalisation de 14 personnes et de leurs familles.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 21 août 2008